

GROUPE DE HAUTE MONTAGNE
(G.H.M.)
Association déclarée
Siège social: 4 rue Guichard, PARIS 16°

Prière d'adresser toute Paris, le 15 Octobre 1946
la correspondance:
179 rue de la Pompe, PARIS 16°
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Mon Cher Camarade,

Vous êtes prié d'assister à la prochaine réunion du groupe qui aura lieu le mercredi 23 octobre à 21 heures au domicile de notre Président, 179 rue de la Pompe, Paris 16° (métro Victor Hugo).

L'ordre du jour est le suivant :

- 1°) La saison alpine 1946, par Lucien Devies.
- 2°) Impressions de l'éperon nord de la Pointe Walker, par la cordée de Pierre Allain.

Veuillez agréer, mon cher Camarade, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,
Lucien DEVIES.

- A V I S -

- I.- Admissions - Ont été admis comme membres actifs: M. Chamson, J.C. Guye, R. George, G. Herzog, P. Leroux, G. Poulet, J. Simpson.
- II. Candidatures - Le Comité a admis à présenter leur candidature au titre de membre actif :
Robert Grélocz, à Genève, présenté par Lucien Devies et Robert Tézenas du Montcel.
André Roch, à Genève, présenté par Lucien Devies et Robert Tézenas du Montcel.
Georges Brésard, à Lyon, présenté par Régis Antru et Jean Carcagne.
- III. Liste de courses - Le Comité rappelle aux Camarades l'obligation que leur font les statuts de faire parvenir au Comité, avant le 15 novembre, la liste complète des courses accomplies en 1946 ainsi que les notes techniques concernant les itinéraires nouveaux ou exceptionnels qu'ils auraient parcourus.

.../...

IV. Ecole de Haute Montagne - L'école de Haute Montagne recherche soit pour sa section d'éclaireurs, soit pour son cadre moniteur, des jeunes gens ayant la pratique complète de la montagne d'hiver et de la montagne d'été.

Les jeunes gens qui désirent faire partie de l'E.H.M. peuvent y servir soit comme appelés faisant le temps normal de service correspondant à leur classe, soit par engagements.

1°) Engagement à long terme

Les candidats doivent poser leur candidature soit au Bureau de Recrutement, soit à la gendarmerie où ils demandent leur engagement d'une part, soit au Commandant de l'Ecole de Haute Montagne, à Chamonix, d'autre part, en remplissant une fiche de renseignements établie suivant modèle-type.

2°) Appelés

Les jeunes gens normalement appelés doivent, trois mois avant leur incorporation, poser leur candidature au Commandant de l'E.H.M. Ils seront d'abord incorporés dans une unité quelconque mais leur corps de troupe sera averti qu'à l'issue de la période d'instruction, ils seront à diriger sur le E.H.M. Ils peuvent demander à servir au centre-école de Chamonix ou bien dans les annexes d'Autriche, des Pyrénées ou du Dauphiné.

Les camarades intéressés par ces décisions peuvent s'adresser à la présidence du groupe pour renseignements complémentaires ainsi que pour obtenir le modèle de la fiche de renseignements à remplir.

V. Réduction téléphériques - La Fédération Française de la Montagne a obtenu du Syndicat National des Téléphériques de France, pour ses adhérents, les avantages qui étaient faits jusqu'ici exclusivement à la Fédération de Ski pendant l'hiver.

Pendant la saison d'été, les membres des associations affiliées à la F.F.M. bénéficieront donc dorénavant d'une réduction d'environ 15 % sur le plein tarif de montée simple et du trajet aller et retour.

Cette réduction sera accordée sur le vu de la vignette FFM de l'année, apposée sur la carte d'association ou, pour les membres du C.A.F., sur le vu de la carte de membre en règle pour l'année.

Les camarades du G.H.M. qui ne seraient pas membres du C.A.F. n'auront qu'à demander la vignette F.F.M. au Trésorier du G.H.M.

Les téléphériques visés par cette mesure sont les suivants: Salève, Morzine, Brévent, Col du Midi, les Houches, Mont d'Arbois, Revard, Val d'Isère, Serre Chevalier, Auren, Lourdes, Sancy.

